



a kiwa company

# Rapport

RAPPORT N°  
AUD/15/61569829/00/FR/002

Original



Votre numéro de client : 100458359  
Numéro de contrat : 2221376/19000



040 - INSP

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Rue Haute 21, 1300 Wavre



Effectué le :

30/09/2025 12:24 - 14:51



Effectué par : ABDELMALIK TIGRA (5064)

Conforme

### IDENTIFICATION DES TIERS

#### Propriétaire

Nom, Prénom

Adresse

#### Demandeur du contrôle

Nom, Prénom

Adresse

### IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte	100 406 538
Adresse	Rue Haute 21, 1300 Wavre
Code EAN	Non communiqué
N° Compteur	Compteur non placé
Précision Installation	1er étage
Installation contrôlée	- Unité d'habitation
Type d'installation	Installation domestique

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail  
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 buildingreportingsouth@vincotte.be  
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB

## DONNÉES DU CONTRÔLE

Base de l'examen	- RGIE - Livre 1 de l'arrêté royal du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. 28/10/2019)
Type de contrôle suivant	- 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage
Date de réalisation de l'installation	- A partir du /après 01/06/2020

## DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Alimentation	Via compteurs GRD
Compteur d'énergie verte	Pas présent

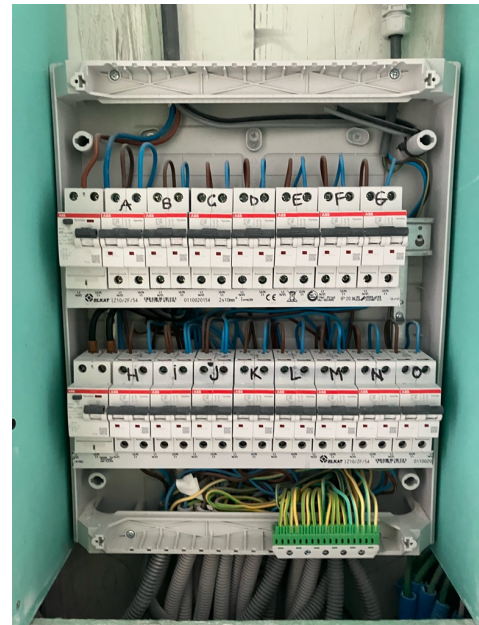
## DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

### Tableau BT : TD

Nombre de circuits 15



( Tableau électrique )



( Tableau électrique - intérieur )

## RÉSULTATS DU CONTRÔLE

### Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	OK (contrôle visuel)
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Pas d'application / vérification pas possible
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Pas d'application / vérification pas possible
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	OK (contrôle visuel)
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	OK (contrôle visuel)
Mesures de protection CD	OK
Mesures de protection CI	OK
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections de	OK

Les photos éventuelles illustrant par exemple les infractions, observations/remarques, notes, ... sont données à titre d'exemples et ne sont pas limitatives.

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

### Mesures et essais

Type de prise de terre	Conducteurs enfoncés verticalement / Barres / piquets
Resistance de terre BT - Re (Ohm)	20.5
Valeur d'isolement général (Mohms)	18

### Infractions constatées

- Néant

### Remarques

- Néant

## CONCLUSION DU CONTRÔLE

**L'installation dont il est question dans le présent rapport est conforme aux prescriptions définies dans la rubrique "données du contrôle".**

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant le 30/9/2050.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.



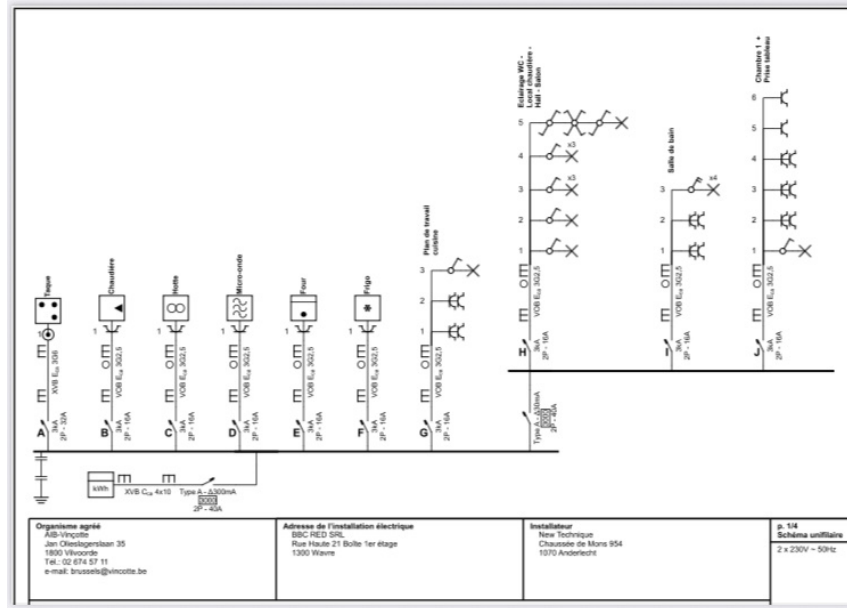
Ir F. Dewint  
Directeur Général

## RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

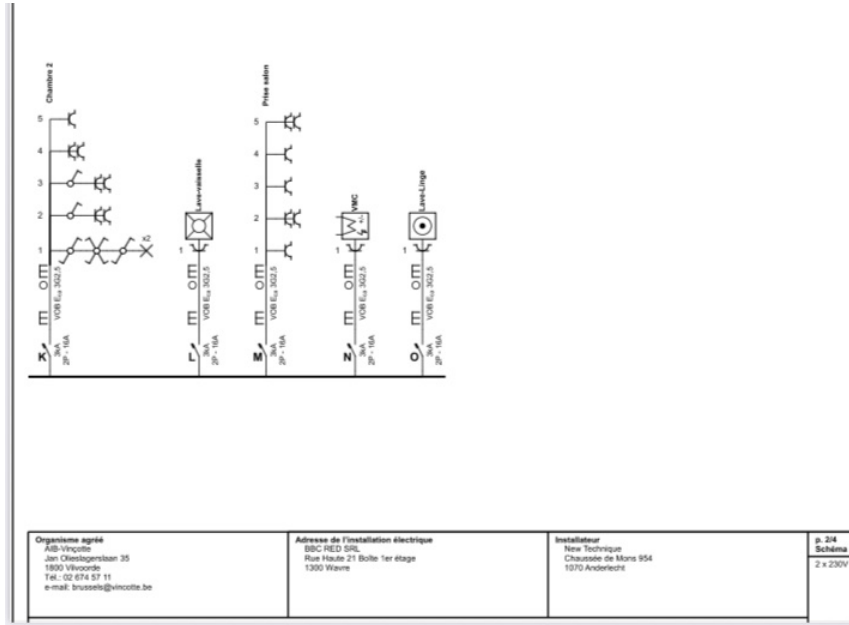
Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

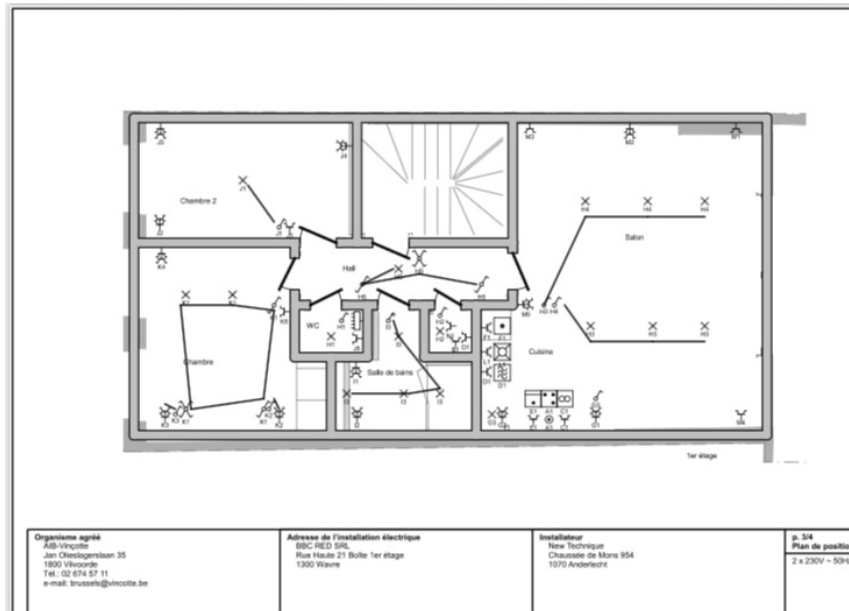
## Annexes



( Schémas unifilaires et plans de position )



( Schémas unifilaires et plans de position )



( Schémas unifilaires et plans de position )